



Bail habitation signe ni par la propriétaire ni par la tutrice

Par **Coco26**, le **22/04/2015** à **20:12**

Lors de notre signature du bail d'habitation que nous louons actuellement, la propriétaire était sous tutelle (sa fille était la tutrice), et le jour de la signature du bail quand on est rentré dans les lieux c'est une tiers personne (belle fille de la propriétaire) et non la tutrice qui a signé le bail. Je voulais savoir si notre bail d'habitation est valable étant donné que ce n'est pas la propriétaire ni la tutrice qui ont signé et surtout sans ordonnance du juge des tutelles donnant l'autorisation de signer ce bail ?. Et actuellement la propriétaire est décédée laissant 3 héritiers et un nouveau bail n'a pas été établi., sachant que ceux ci sont entrain de vendre le bien. Pouvez m'indiquer si ce bail est valable car nous rencontrons des litiges avec les héritiers. Merci de vos réponses et vos aides